

## COMPTE RENDU DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2014

**Suite aux points évoqués lors de notre déclaration, l'administration nous apporte les réponses suivantes :**

- sur la date de sortie de la circulaire d'évaluation des corps communs : Si une modification devait intervenir, celle-ci prendrait "sous réserve" effet en 2016. Dans ce cas la période d'évaluation interviendrait en année civile (1<sup>er</sup> janvier / 31 décembre). La DSJ souhaiterait en effet que la circulaire soit publiée plus tôt dans l'année.

Rappelons que cela poserait beaucoup moins de difficultés aux fonctionnaires pour faire des recours.

**- date des évaluations des greffiers en chef :**

A notre proposition, l'administration n'a pas été réceptive, bien que nous en ayons démontré le bon sens.

**- le manque d'adjoints techniques à la cour d'appel de Paris :**

l'administration a bien pris acte de notre demande et étudiera la question, bien que pour autant nous ayons signalé que cette demande se rapporte aussi à toutes les juridictions pénalisées par le manque d'adjoints techniques.

Aucune réponse ne nous a été donnée pour ce qui concerne l'effet destructeur des non-remplacements des départs en retraite pour notre catégorie. Que devons-nous en penser !!!

**- la RIFSEEP**

L'administration nous a confirmé que ce point serait bien étudié en CTM (début janvier 2015). Notre demande a bien été prise en compte.

**- Les primes (juillet et octobre) afférentes aux corps communs :**

pour la prime qui devait être payée en juillet et dont les SAR n'ont pas fait le paiement, la DSJ s'engage à intervenir afin que celui-ci se fasse le plus rapidement possible. Quant à la prime d'octobre, aucune certitude ne nous est donnée sur le versement de cette prime en 2014.

Lors de cette CAP nous avons pu constater que beaucoup de prolongations de stage ont été sollicitées par l'administration.

Nous en déduisons que pour éviter ces prolongations, l'administration devrait lors des entretiens de recrutements sans concours procéder à des mises en situation (dactylographie, classement etc....).

La charge de travail est si dense qu'il est trop souvent demandé à ces stagiaires d'être aussi efficaces qu'un fonctionnaire confirmé.

**Lors de cette CAP :**

11 prolongations de stage (4 mois, 6 mois voire 1 an) ont été imposées par l'administration

4 licenciements ont été validés

2 demandes de disponibilité ont été accordées

1 rejet pour un congé formation

1 avis favorable a été émis pour une demande de temps partiel

sur 4 recours en évaluation, 3 ont été déclarés irrecevables et 1 a été rejeté